

# Réseau d'Education Prioritaire VALLAURIS



*Chers collègues,*

*J'ai tenté, dans ce document, de donner essentiellement des informations pratiques pour aider les nouveaux enseignants nommés à Vallauris, qui ne connaissent pas bien le fonctionnement de notre ZEP.*

*Un document en annexe recense une liste de matériel en prêt que vous pouvez récupérer dans mon bureau, à l'école Langevin 1.*

*Un autre document rappelle les 6 priorités de l'Education Prioritaire.*

*Ce livret n'est pas exhaustif et certaines rubriques devront être remises à jour tous les ans.*

*La coordonnatrice REP  
Isabelle Vera*

*Mis à jour novembre 2022*

## Les dispositifs présents sur le REP de Vallauris

Les dispositifs présents sur le REP de Vallauris participent à la réalisation des objectifs définis dans le plan d'actions en cours d'élaboration.

- Des fiches d'identification PRE

**Le Programme de Réussite Educative (PRE)**, est un dispositif d'Etat issu du plan de cohésion sociale (2005). En 2014 la [loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine](#) a modifié la géographie prioritaire en simplifiant les zonages. Elle a remplacé les Zus et les Cucs (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) par les seuls quartiers prioritaires. De 3 quartiers CUCS à Vallauris (les Hauts de Vallauris, la Vieille Ville et le Fournas) nous sommes passés à 1 seul quartier prioritaire englobant le Cœur de ville et les Hauts de Vallauris. Un site permet de savoir, à partir de l'adresse de la famille, si l'élève réside en quartier prioritaire. <https://sig.ville.gouv.fr/adresses/recherche>

**Cependant, depuis 2022, tous les élèves scolarisés en REP sont concernés par le PRE.**

Le PRE reste multi partenarial, il est piloté par les services de la Politique de la Ville qui, malgré leur appellation, dépendent de **l'Etat**. C'est le Commissariat Général de l'Egalité des Territoires (CGET) qui assure la gestion des moyens destinés à financer le PRE.

L'Education Nationale est un partenaire très important, car ce sont les enseignants qui rédigent la plupart des **fiches d'identification**. (voir document annexé)

Si vous pensez qu'un enfant a des problèmes en classe pour des raisons qui dépassent le cadre de l'école (problèmes de santé, économiques, sociaux ...) et que la famille a du mal à y faire face, vous pouvez proposer de remplir une fiche d'identification. Il s'agit d'un simple recto verso avec cases à cocher.

Il est indispensable d'avoir l'accord des parents qui signent au recto et de signer vous-même le verso. Transmettez la fiche au directeur qui me la fera parvenir.

Dans un premier temps la famille est reçue par la référente du PRE, Barbara Betta, qui recueille des informations plus confidentielles. La situation est ensuite exposée et examinée par le groupe restreint composé de personnes représentant les différents secteurs (santé, loisir, associatif, éducatif, social). L'équipe restreinte se réunit 2 fois par mois et recherche des solutions hors temps scolaire pour aider les enfants et leurs familles.

Enfin, si le cas de l'enfant est retenu, la famille est à nouveau reçue pour lui faire part des propositions.

Il y aura systématiquement un retour aux enseignants pour les informer des suites qui seront données à leurs repérages.

Barbara Betta peut se rendre disponible et assister à certaines de vos équipes éducatives afin de prendre contact plus facilement avec les familles. N'hésitez pas à l'informer des dates de vos réunions.

- Des « actions Ville » dans chaque école en cohérence avec le plan d'actions du REP.

Les enseignants des écoles du REP et de Golfe-Juan peuvent rédiger ces fiches pour obtenir une aide au financement de projets. Les projets doivent correspondre aux priorités définies dans le référentiel de l'Education Prioritaire et s'inscrire dans les projets d'école. Les subventions obtenues dans le cadre des actions viennent en complément des coopératives pour permettre de boucler les budgets.

Le financement, partagé jusqu'en septembre 2017 entre le Programme de Réussite Éducative et la Mairie, ne dépend désormais plus que de la **Mairie** qui a augmenté le montant de sa participation. Tout est géré par la Caisse des écoles.

Les projets peuvent être à l'initiative des enseignants ou être proposés par la Direction des Affaires Culturelles. (DAC)

En effet, depuis 6 ans, la DAC offre une programmation « jeune public ». Elle prend en charge le financement de spectacles pour 6 à 8 classes et souhaite que les élèves concernés rencontrent les comédiens avant ou après les spectacles. Le financement de ces rencontres peut être obtenu en partie par le biais des fiches « actions Ville »

Les différents projets DAC sont présentés aux directeurs en mai. Les enseignants souhaitant s'engager dans un de ces projets, rédigent des fiches actions en juin pour demander le financement des ateliers avec les artistes.

**Les fiches (DAC ou projet propre à l'école) sont à rédiger en ligne en fin d'année scolaire pour l'année suivante.**

Elles sont ensuite soumises à la validation de Madame l'Inspectrice et de la municipalité. Le financement obtenu couvre en partie, voire presque totalement, le coût global si celui-ci reste réaliste. Vous recevez dans les écoles les crédits accordés au début du mois d'octobre. Pour dépenser le budget vous devez ensuite respecter les consignes suivantes :

#### Pour acheter du matériel

Vous devez remplir toutes les rubriques d'un **bon de commande Caisse des écoles** de la mairie et me le faire parvenir. Il doit être validé (signé et tamponné par mes soins) avant d'être déposé à la mairie.

Avec ce bon, la mairie passe la commande auprès du fournisseur et vous êtes livrés dans les écoles.

Vous pouvez aller chercher le matériel vous-mêmes si vous préférez (par exemple : matériel au Nérolium) mais dans ce cas, il vous faut le bon de commande signé par la mairie.

Attention : Les achats par internet ne sont pas autorisés (le service comptabilité ne peut régler que par mandat administratif)

#### Pour payer un intervenant

Dès que vous êtes sûrs que ses actions seront financées, prenez contact avec lui pour fixer le début de ses interventions dans votre école. Pensez également au **dossier d'agrément**.

Lorsqu'il commence son travail, remplissez un bon de commande Caisse des écoles de la mairie, qui correspond à ses interventions.

Il ne pourra être payé qu'une fois le service fait.

Quand il a terminé ses interventions, il doit déposer sa facture sur la plateforme CHORUS.

#### Pour une sortie scolaire

Si l'établissement est d'accord (téléphonez avant), rédigez un bon de commande Caisse des écoles de la mairie (nombre d'élèves qui participeront à la sortie, prix d'entrée...) que vous me transmettez pour validation et transmission à la mairie. Dès qu'il est signé, vous le récupérez pour pouvoir le présenter lors de votre sortie, c'est ce bon qui garantira le paiement auprès de l'établissement qui vous accueille.

### • L'accompagnement éducatif (AE)

Mis en place à la rentrée 2008 dans toutes les ZEP de France, l'accompagnement éducatif s'adresse à tous les élèves volontaires des écoles élémentaires et du collège. C'est un dispositif gratuit qui, dans le premier degré, prend en charge les enfants le soir après l'école.

Sur Vallauris, les 4 écoles du REP proposent de l'aide au travail scolaire de 16h30 à 18h00. Depuis la rentrée 2017, Madame l'Inspectrice demande que des activités culturelles et/ou sportives soient mises en place en complément de l'aide aux devoirs. Ce sont des enseignants ou des vacataires qui animent l'AE et font travailler les enfants en petits groupes. Tous les enseignants peuvent faire de l'AE, y compris ceux de maternelle (dans l'école élémentaire de leur secteur)

*La baisse considérable de la dotation depuis septembre 2021 a bouleversé l'organisation induisant une baisse du nombre d'élèves concernés !*

- **Les clubs « Coup de pouce CLE » (club de lecture écriture).**

La rentrée 2009/2010 a vu la mise en place dans les 4 écoles élémentaires du REP d'un club Coup de Pouce CLE.

Le dispositif Coup de Pouce a été créé en 1985 par l'apfÉE (association pour favoriser l'égalité des chances à l'école) sous l'impulsion de Gérard Chauveau (membre du comité scientifique du centre Alain Savary, conseiller scientifique de l'apfÉE, chercheur à l'INRP, CRESAS, Paris et spécialiste des ZEP)

C'est un outil de prévention de l'illettrisme qui accompagne en lecture des enfants de CP dits « fragiles » et leurs parents. Le protocole prévoit un fonctionnement 4 soirs par semaine de 16h30 à 18h00 et un partage de l'animation des clubs entre des enseignants et des animateurs du service jeunesse de la mairie.

Un club est composé de 5 enfants soigneusement repérés et fonctionne selon un cahier des charges très précis. Les activités proposées aux enfants vont toutes dans le même sens : apporter à ces enfants « fragiles » les ingrédients de réussite qu'ils ne reçoivent pas à la maison, engagement quotidien des parents, temps de contact quotidien avec l'écrit et la culture écrite, rencontre quotidienne du plaisir de réussir un acte de lecture ou d'écriture....

Les Clubs Coup de Pouce CLE sont financés par l'AE (Education Nationale) et la mairie (service jeunesse).

A la rentrée 2021, un nouveau club est créé à l'école Gachon de Golfe-Juan qui ne fait pas partie du REP. Le financement est entièrement assuré par la mairie.

A cette rentrée 2022, suite à la baisse de la dotation d'heures de l'accompagnement éducatif, l'Education Nationale n'assume plus l'animation des clubs. 1 animateur par école a été nommé. Elle reste partenaire en aidant au repérage des élèves et en finançant un enseignant coordonnateur par club qui fait le lien entre l'école, la famille et le service jeunesse.

- **Les « CLAS » (Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire).**

Ce dispositif contribue à :

- soutenir les enfants ne bénéficiant pas des ressources adéquates dans leur environnement familial et social

- associer concrètement les parents et valoriser les compétences parentales.

Il est le plus souvent porté par des associations qui interviennent hors de l'école et assurent un suivi auprès des familles. Elles proposent une programmation d'animations ludo-éducatives, avec des thématiques et ateliers tout au long de l'année en dehors des temps dédiés à l'accompagnement du travail scolaire.

Depuis la rentrée 2019, il ne reste plus qu'une seule association : Les Apprentis d'Auteuil Formation Continue (AFC) qui soutient l'Espace de Vie Sociale(EVS) pour la mise en place des CLAS. Initialement localisés dans le Bt 7 des Hauts de Vallauris, ils proposent désormais un autre accueil sur leur site du Palissy au bas de l'avenue Georges Clémenceau.

Depuis la rentrée 2021, les financeurs et notamment la CAF, ont demandé aux associations de privilégier le soutien à la parentalité. Les élèves devront être accueillis avec leurs parents pour les activités mais également pour l'accompagnement scolaire. En général, en début d'année les directeurs des écoles et l'administration du collège proposent aux associations une liste d'élèves susceptibles d'être concernés par le dispositif. Les personnels des associations se chargent ensuite de contacter les familles.

Coordonnées de l'AFC - EVS : 04 93 34 72 96 / 06 68 29 09 49

- **L'EOPRE (l'Ecole Ouverte aux Parents pour la Réussite des Enfants).**

Ce dispositif est conduit en partenariat entre les ministères de l'Intérieur et de l'Éducation nationale. Il vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant. Un groupe a été à nouveau mis en place à la rentrée 2020. Madame Rouibi, professeur du collège, accueille les familles à l'école Daudet les vendredis de 14h15 à 15h45. N'hésitez pas à en parler avec les parents que vous pensez concernés. Je peux venir échanger avec eux à votre demande. **Démarrage prévu : janvier 2023.**

## Les partenaires présents sur le REP de Vallauris

- La bibliothèque municipale

Place de la Libération

04 93 64 17 42

-La bibliothèque municipale propose un abonnement gratuit pour chaque enseignant de la commune.

-Les intervenantes accueillent les classes pour des animations et des prêts de livres. Elles transmettent un planning annuel aux écoles en fonction du nombre de classes volontaires. Notez bien vos rendez-vous et pensez à prévenir une éventuelle absence.

-Pensez également à sensibiliser et à informer vos élèves sur la possibilité de se rendre seuls à la bibliothèque (la première fois accompagnés d'un adulte). L'inscription est gratuite pour tous les enfants de la commune.

- L'Ecole d'Art Céramique de Vallauris (EACV)

Espace Grandjean : 2 Bd des deux vallons 04 93 63 07 61

L'EACV est un partenaire important des écoles de la commune.

Depuis 2006, des ateliers de céramique sont proposés dans toutes les écoles ainsi qu'au collège, dans le cadre du pôle excellence de notre REP. A partir de la rentrée 2020, les ateliers ne concernent plus que les écoles.

Ce sont des cycles de 10 séances (trois périodes dans l'année).

Les séances ont lieu dans les ateliers du centre Grandjean ou parfois dans les classes.

Pour les écoles, le choix des classes est fait en tentant de respecter le parcours artistique et culturel des élèves. Une réunion en début d'année permet de valider la répartition des créneaux et de rencontrer les intervenantes.

Une modification importante à la rentrée 2021 : la municipalité a proposé un projet transversal « Ici commence la mer » pour 10 classes de CM2. **A la rentrée 2022**, 5 classes sont concernées par le projet « Ici commence la mer ». Le nombre de créneaux restants est attribué à chaque école comme habituellement mais il n'y a plus de thème.

En juin 2022, l'exposition de 3 semaines, organisée chaque fin d'année, dans les locaux du centre Grandjean avec les productions des écoles mais également avec celles des élèves de l'EACV, n'a pas eu lieu. Toutes les classes, même celles qui n'étaient pas inscrites au projet, pouvaient bien entendu se rendre à l'exposition. Nous verrons si en juin 2023 les classes pourront exposer leurs productions...

- Le musée Magnelli – musée de la céramique

Place de la Libération

Contact : Claire LOISEAU et Stéphanie CHAUVEAU : 04 93 64 71 82

- Chaque classe peut bénéficier de plusieurs visites et ateliers par an, animées par les médiatrices culturelles. Une réunion est organisée en début d'année pour les inscriptions et la présentation des ateliers et des expositions.

-Depuis la rentrée 2011 un projet annuel, dénommé « Projet Ouvertures » est proposé à une dizaine de classes des écoles et du collège.

2011-2012 : Des sculptures dans la ville

2012-2013 : 1890 : Les Massier, un monde éclectique

2013-2014 : Architecture et urbanisme.

2014-2015 : La céramique, médium artistique

2015-2016 : Le design

2016-2017 : Poétiques végétales, entre pays du matin calme et Occident

2017-2018 : Le bestiaire

2018-2019 : Picasso, Méditerranée

2019-2020 : Etrange

2020 2021 : Partage ton musée, partage ton patrimoine

2021 2022 : Céramique et écriture, la liberté d'expression des années 50 à Vallauris.

### **2022 2023 : Des collections et des modes de présentation**

Une exposition des cahiers des arts et des productions a lieu en fin d'année salle de l'AVEC, Av Georges Clémenceau.

-Depuis la rentrée 2014, Claire Loiseau propose à une classe de participer au dispositif « La classe, l'œuvre ! ». Adossé à La Nuit européenne des musées, ce dispositif consiste à inviter les élèves d'une classe à étudier tout au long de l'année scolaire une œuvre ou un objet conservé par un musée de proximité et à en concevoir une médiation présentée le soir de la Nuit des musées.

- **La direction des affaires culturelles**

Depuis la rentrée 2016, la direction des affaires culturelles propose un partenariat avec les écoles. (Cf. fiches actions Ville)

Programmation pour l'année 2022 2023 :

<b>T'as pas vu Léon</b>	mardi 11 octobre 2023 14h30	Cie : Todo controlado
<b>Mlle B</b>	mardi 15 novembre 2023 14h30	Cie : Théâtre désaccordé
<b>Le petit prince</b>	mardi 24 janvier 2023 14h30	Cie : Théâtre du Kronope
<b>Le cirque bleu</b>	mardi 7 février 2023 14h30	Cie : Kid'am
<b>Le passeur de lumière</b>	mardi 21 mars 2023 14h30	Cie : Théâtre de lumière
<b>Fifi bric à brac</b>	mardi 4 avril 2023 10h30	Cie : Les Steppettes
<b>Croc La Lune</b>	mardi 9 mai 2023 10h30	Cie : Ziri Ziri

- **Le service des Sports**

Des **ETAPS** (Educateurs territoriaux pour les activités physiques et sportives) interviennent dans toutes les écoles élémentaires de la commune. En début d'année, un planning est mis au point par les ETAPS et la conseillère pédagogique en EPS.

Des activités variées sont proposées : Athlétisme, gymnastique, balle au but, balle ovale, jeux d'opposition, jeux de raquette, kin ball, jeu de thèque, step...

Les interventions ont lieu dans les centres sportifs de la ville : gymnases, stades, dojo, salle de gym ...

En outre, selon les créneaux restés disponibles, chaque enseignant peut utiliser seul les espaces sportifs.

Des manifestations rassemblant plusieurs classes sont proposées chaque année. (Tournois, journées athlétisme, journées des maternelles, Défi ville...)

Une initiation « balle ovale » en lien avec la FFR est prévue cette année 2022 2023.

- **La piscine des Tuilières**

**Tel : 04 93 64 63 38**

L'augmentation du nombre d'élèves, les problèmes liés au déplacement ont conduit à une diminution du nombre de classes susceptibles de se rendre à la piscine. Depuis la rentrée 2017, la piscine accueille une classe à chaque créneau (et non plus 2). Chaque école a ciblé un niveau du cycle 2 (CP ou CE1) et un niveau du cycle 3 (CM1 ou CM2). Les élèves bénéficient donc de 2 cycles de natation dans leur scolarité.

Depuis quelques années, les élèves de CM passent, en fin de cycle, un test : le « B2N ». Ce test, et les séances préparatoires, élaborés en collaboration avec les professeurs d'EPS du collège, ont permis une amélioration des compétences en natation pour tous les élèves. Pour une meilleure connaissance du niveau de natation des élèves de CM, les professeurs du collège seront conviés à la piscine à la fin de chaque cycle de natation afin d'assister à la séance d'évaluation en fin de cycle.

Une carte de suivi des progrès du cycle 2 au cycle 3 a été proposée en test à certaines classes à la rentrée 2021.

A la rentrée 2022, cette carte est généralisée mais sera sous forme numérique. A chaque fin de séance les élèves se positionnent dans un tableau en fonction de leur ressenti. Une synthèse de toutes les séances

sera effectuée par Axel Trifogli. Ce suivi des progrès permet également de visualiser les éventuels absentéistes, potentiels non-nageurs à l'entrée en 6<sup>ème</sup>.

Pour lutter contre l'augmentation du nombre de non-nageurs, un projet de recherche initié par le collège autour de la phobie aquatique avec masques de réalité virtuelle, s'élargit à cette rentrée aux élèves de CM2.

- **La Prévention MAIF**

#### **La prévention routière**

-Les bénévoles de la MAIF nous accompagnent dans la mise en place du savoir rouler pour les CM1. Un CD et de nombreuses ressources en ligne sont accessibles pour vous aider à préparer vos élèves à l'APER.

-Depuis 2021, une proposition est faite aux élèves de CE2 pour le permis piéton, en lien avec la police municipale.

#### **La prévention des risques domestiques**

Prêt d'une exposition à destination des GS CP CE1 qui circule chaque année dans nos écoles.

Nombreux documents accessibles également sur le site.

Armelle Hieblot 06 16 86 62 87 04 94 76 35 07 [armelle.hieblot@sfr.fr](mailto:armelle.hieblot@sfr.fr)

- **La police municipale**

-Depuis la rentrée 2020, un policier municipal, Sébastien Dumont, prépare les élèves de CM2 à l'attestation de sécurité routière. Une séance théorique en classe et une séance de pratique ont lieu dans l'année scolaire. 3 élèves sont sélectionnés pour participer à la finale départementale.

-Depuis la rentrée 2021, Sébastien Dumont sensibilise également les élèves de CE2 dans le cadre du permis piéton. Il propose une demi-journée par classe avec une partie théorique et une sortie aux abords de l'école. La Prévention MAIF apporte un complément avec ses supports et la passation des permis.

- **L'association Montjoye** (équipe de prévention spécialisée PASSAJ)

Cette association propose des interventions dans les classes de CM2, pour présenter leurs missions ou aborder différents thèmes en partenariat avec les enseignants. Ils concentrent leurs actions sur le collège mais peuvent, ponctuellement, suivre la situation d'un élève de cycle 3 si les enseignants leur en font la demande.

Service PASSAJ 04 93 64 88 26

- **L'antenne de justice**

Les juristes de l'antenne de justice de Vallauris peuvent intervenir ponctuellement dans les classes qui en feraient la demande. Une réflexion est en cours pour proposer une intervention sur tout un niveau d'élèves et/ou auprès de conseils d'élèves délégués.

- **Le pôle santé**

Situé avenue Sénes, il offre de nombreux ateliers et assurent des permanences de différents spécialistes au service de la population de Vallauris.

Ils peuvent accompagner les enseignants dans certains projets (prêt d'outils ou de supports notamment)

- **L'association Horizon Multimédia**

Depuis la rentrée 2017, cette association, financée par l'Agence Régionale de la Santé, intervient chaque année auprès des élèves de cycle 3 du REP (CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>) Chaque école renseigne une inscription en ligne en fin d'année. L'association propose des dates qu'il convient ensuite de valider. Des réunions d'information aux familles sont également mises en place pour les parents d'élèves de maternelle ou de cycle 3. Depuis la rentrée 2020, les interventions sont élargies aux classes de CE1.

**Interruption du partenariat pour cette rentrée 2022.**

- **Le service de la Police de Sécurité du Quotidien du commissariat d'Antibes**

Pour la première année, en 2019 2020, le commissariat d'Antibes a proposé aux enseignants de CM2 d'initier leurs élèves au permis Internet. Le Major Tusoli passe dans chaque classe pour présenter le projet et mettre à disposition un kit de formation. Il revient dans l'année pour faire passer les permis. Les permis sont remis aux élèves lors d'une cérémonie à la mairie.

- **Les numéros de téléphone utiles et les mails**

**Le coordonnateur du REP**

Isabelle VERA TEL : 06 09 63 24 46 [Coordonnateur-Zep-Valbonne@ac-nice.fr](mailto:Coordonnateur-Zep-Valbonne@ac-nice.fr)

Du matériel commun est disponible en prêt dans le bureau à l'école Langevin 1. La liste se trouve sur le site du REP et elle est jointe à ce document.

**Mairie de Vallauris** (service des écoles) :

Adjointe déléguée à l'éducation et à la petite enfance : Mme Christelle Riotton

Responsable du Service Education: Mr Patrick Bonnet

04 93 64 74 19 [pbonnet@vallauris.fr](mailto:pbonnet@vallauris.fr)

**Médecin scolaire** :

Dr Béatrice CHUNG

Centre médical scolaire (CMS)

Ecole Langevin 1 04 93 64 47 49 / 06 01 84 72 55 [cms.vallauris@france.com](mailto:cms.vallauris@france.com)

**Psychologues de l'éducation nationale** :

Secteur Langevin et Golfe-Juan : Manon Smadja

Ecole Langevin 2 04 93 64 38 93

Secteur centre : Catherine Alvaro

Ecole Mistral 04 93 64 90 62

**Enseignants Référents du Handicap (ERH)** :

Alexandra Boudier 06 21 65 87 49 [erh.vallauris@ac-nice.fr](mailto:erh.vallauris@ac-nice.fr)

**La circonscription de Valbonne**

Centre International de Valbonne 190, rue Frédéric Mistral 06560 Valbonne

**Inspectrice** : Anne-Marie RAYSSAC

**Secrétaire** : Pascale LOUSSERT 04 92 96 52 60 [ien-06.valbonne@ac-nice.fr](mailto:ien-06.valbonne@ac-nice.fr)

**Enseignant Référent aux Usages du Numérique** : Éric BATAILLOU [ERUN-0061786J@ac-nice.fr](mailto:ERUN-0061786J@ac-nice.fr)

**Conseillère pédagogique** : Marion Baudet 04 92 96 52 58 [cpcg.valbonne@ac-nice.fr](mailto:cpcg.valbonne@ac-nice.fr)

**Conseillère pédagogique EPS** : Karine SADRAN 04 92 96 52 57 [cpeps.valbonne@ac-nice.fr](mailto:cpeps.valbonne@ac-nice.fr)

- **Les établissements scolaires de Vallauris Golfe-Juan**

**Il y a 10 écoles sur la commune et un collège.**

*Golfe Juan n'est pas en REP mais ses 2 écoles participent aux projets du REP (fiches actions, ateliers céramique...).*

**5 écoles élémentaires**

**Ecole Alphonse DAUDET**

Place Jacques CAVASSE Tel : 04 93 64 46 86

Directrice : **Sophie ROUSSEAU** déchargée de cours. (REGAD + UPE2A).

**Ecole Frédéric MISTRAL**

Rue Lenta Pittari Tel : 04 93 64 50 73

Directeur : **Aurélien PETIT** ¾ de décharge (ULIS école, REGAD).



### **Ecole LANGEVIN 1**

Avenue Paul DERIGON Tel : 04 93 64 32 09

Directrice : **Magali ROZIER PECE** ¾ de décharge (ULIS école, REGAD).

### **Ecole LANGEVIN 2**

Avenue Paul DERIGON Tel : 04 93 64 36 87

Directeur : **Cyrille CRESPON** ¾ de décharge (REGAD).

### **Ecole M-L GACHON** (Golfe Juan hors REP)

Place marie-louise GACHON Tel : 04 93 63 77 97

Directrice : **Patricia SURMONT** ¾ de décharge (REGAD).

### 5 écoles maternelles

#### **Ecole maternelle LANGEVIN**

Avenue Paul Derigon Tel : 04 93 64 28 03

Directrice: **Laura DEL MEGLIO** demi déchargée

#### **Ecole maternelle Les TILLEULS**

Avenue Henry Pourtalet Tel : 04 93 64 16 76

Directrice : **Corinne LOVERA** déchargée un jour par semaine

#### **Ecole maternelle DOLTO**

Rue Hoche Tel : 04 93 64 59 86

Directeur : **Sébastien GRANDJEAN** non déchargé

#### **Ecole maternelle PAGNOL**

Chemin Lintier Tel : 04 93 64 64 10

Directrice : **Anne CASSAGNES** déchargée un jour par semaine

#### **Ecole maternelle GACHON** (Golfe Juan hors REP)

Place M.L Gachon Tel : 04 93 63 77 00

Directrice : **Nathalie COMBE** déchargée un jour par semaine

### **Le Collège Pablo PICASSO**

Avenue de l'hôpital Tel : 04 93 64 44 45 Fax : 04 93 64 63 13 e-mail : [ce.0061211j@ac-nice.fr](mailto:ce.0061211j@ac-nice.fr)

Principal : **Sophie Guenin**

Principal Adjoint : **Guillaume FUSIBET**

Directrice de la SEGPA et du dispositif ULIS : **Laurence IOTTI**

Inscriptions spécifiques : deux langues vivantes proposées dès la 6<sup>ème</sup> : Anglais et Italien en LV1 bis / une classe de langue et culture européenne (2h/semaine) à partir de la 4<sup>ème</sup>/une classe coopérative en 6<sup>ème</sup> et en 5<sup>ème</sup>.